

Chargé(e) de mission
« Gestion Quantitative de l'Eau »

MISSION : GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU

Détail des missions :

- réaliser le bilan des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) sur le département : faire état de l'avancement des différentes actions listées dans les PGRE (agriculture, eau potable),
- participer à la préparation des assises départementales de l'eau qui auront lieu en octobre, en lien avec la préfecture et le conseil départemental (solicitation des intervenants...),
- instruction de dossiers loi sur l'eau en lien avec la gestion quantitative (forages, captages d'eau potable...)
- participation aux jaugeages hebdomadaires (mesure du débit des cours d'eau)

CONDITIONS DU CONTRAT

REMUNERATION ET FRAIS DIVERS

La rémunération est fixée au SMIC en vigueur.

Les frais de déplacement sont pris en charge au niveau des taux fixés en vigueur.

Les frais liés à la réalisation des documents (déplacements et reproduction) sont pris en charge par la DDT.

DUREE DU CONTRAT

La durée de la mission est de 4 mois du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023.

TEMPS DE TRAVAIL

La durée hebdomadaire du travail est de 35 heures par semaine. Les congés sont fixés à 2 jours par mois.

SUIVI :

Pilotage : Chef du pôle eau

Suivi technique : Pôle eau

CONTACTS :

Chef du Pôle de l'eau : Vincent Mayen – 04 92 30 20 91

Cheffe du Service Environnement Risques : Blandine Boeuf – 04 92 30 56 86